



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : mairie@pigny18.fr

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-029

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le 10/07/2024

ID : 018-211801790-20240706-2024_029-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le six juillet, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13

Date de la convocation : 28 juin 2024

PRESENTS : Patrick RICHARD, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Mickaël GENESTE, Jean-Pierre AUGÉ, Dominique COURILLEAU, Christine LOUBEYRE, Jonathan MAILET, Patricia MARTINS, Nathalie RIOU

Absents excusés:

Patrick PARFAIT qui donne pouvoir à P. RICHARD

Xavier BERNARD qui donne pouvoir à P. DUBOIS

Frédérique PAWLOVSKY qui donne pouvoir à P. MARTINS

SECRETAIRE : Philippe DUBOIS

OBJET : Création d'un Poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial avant délibération.

Considérant la réussite au concours d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe d'un agent,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps non complet, soit 22/35^{ème} pour un poste de gestionnaire administrative à compter du 1^{er} aout 2024.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1 et L.332-7 et L.332-8,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'adopter la proposition du Maire

- de modifier ainsi le tableau des emplois :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Filière administrative				
Adjoint administratif	C	1	0	17,30/35ème
Adjoint administratif PP 2ème classe	C	1	1	22/35ème
Adjoint administratif PP 2ème classe ou Adjoint administratif PP 1ère classe ou cadre d'emploi de rédacteur	C ou B	1	0	30/35ème
Adjoint administratif PP 2ème classe ou Adjoint administratif PP 1ère classe ou cadre d'emploi de rédacteur	C ou B	1	0	
Rédacteur	B	1	1	30/35ème
Filière technique				
Adjoint technique	C	6	6	1 à 30/35ème, 1 28/35ème et 1 à 20/35ème
Filière sociale				
Agent spécialisé écoles maternelles principal 1ère CI	C	1	1	1 à 32/35ème

- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Et ont signé tous les Membres présents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

P. DUBOIS



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Publié sur site <https://pigny.fr/fr/> le

P. RICHARD

